



agence d'urbanisme de
la région mulhousienne

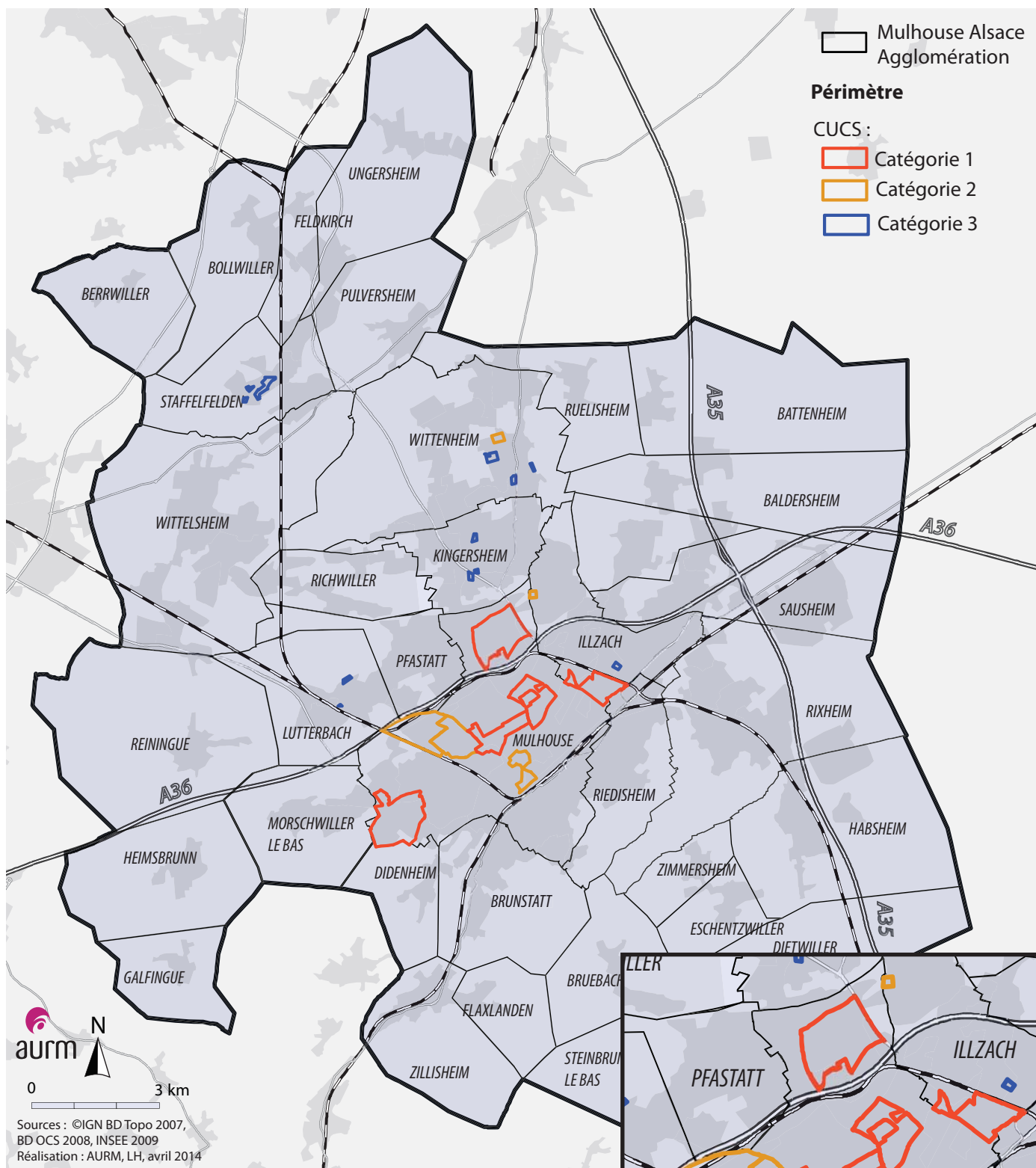


Les quartiers des CUCS de m2A

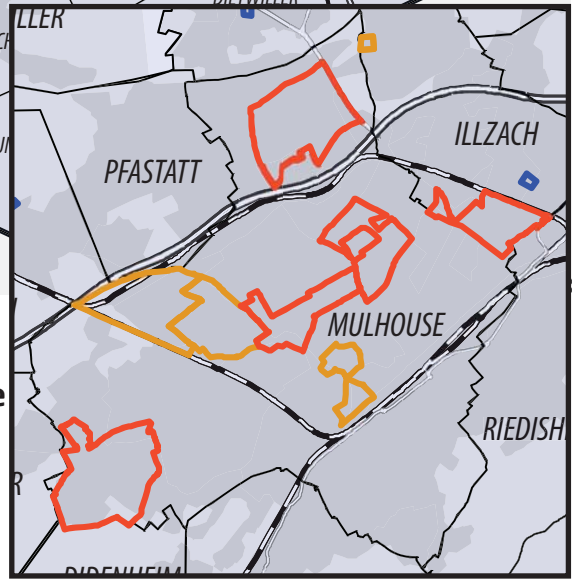
Radiographie



Les communes et quartiers concernés par les Contrats Urbains de Cohésion Sociale de Mulhouse Alsace Agglomération



Zoom sur Mulhouse



Sommaire

Introduction	3
Synthèse	4
Le peuplement des quartiers	5
Socio-économie des quartiers	7
Evolution de la délinquance	13
Education et réussite scolaire	14
Les quartiers de catégorie 3	16
Vers une nouvelle politique de la ville, dans une agglomération renouvelée	18
Annexes	20

Pourquoi cet observatoire ?

Le territoire communautaire de m2A se compose de Mulhouse, ancienne ville industrielle poursuivant sa mutation en pôle tertiaire, de la majorité des communes composant l'ancien bassin potassique, dont l'activité minière s'est définitivement arrêtée, ainsi que des communes du sud et de l'est de l'agglomération accueillant une population dans l'ensemble plus aisée. La Communauté d'Agglomération réunit de ce fait **une importante proportion de sites concentrant les difficultés sociales**. Cela l'expose aujourd'hui à une dégradation sensible des indicateurs de l'économie et de l'emploi, accompagnée d'une accélération forte des mutations socio-économiques. Ainsi, au-delà du territoire communautaire, qui constitue l'échelle de contractualisation du projet urbain de cohésion sociale, et des 5 communes présentant des quartiers prioritaires, **c'est la cohésion de l'ensemble de l'Agglomération mulhousienne que met en jeu la réalisation de ces contrats**.

Au regard de ces constats, qui contribuent au déséquilibre de la cohésion sociale, à la persistance d'inégalités sociales et économiques et à la difficulté du vivre ensemble, il a été décidé d'élaborer un observatoire des quartiers en CUCS, observatoire qui se fonde sur une batterie d'indicateurs. Ce dernier, véritable outil d'aide à la décision et à la connaissance, permet d'établir un portrait des évolutions socio-économiques et démographiques des quartiers concernés par les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS d'Illzach et ex-CAMSA). Depuis 2008, l'Observatoire a permis de donner du sens à l'analyse de l'évolution des quartiers prioritaires, notamment en les confrontant aux variations observées à différentes échelles temporelles et spatiales, mais aussi au ressenti des acteurs de terrain.

En d'autres termes, il s'agit de percevoir les effets des Contrats sur l'intégration, l'amélioration des conditions de vie et l'évolution de ces territoires.

Pour d'autres informations, notamment démographiques, le lecteur peut se reporter à l'atlas des habitants de la région mulhousienne (<http://www.aurm.org/medias/edutheque/2014/2014atlas-quartiers.pdf>).

Les Contrats Urbains de Cohésion sociale : enjeux et objectifs

Instauré depuis 2007, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a pour objectif central d'assurer pour tous les habitants, quel que soit le quartier, l'égalité des chances en mettant en oeuvre des actions concertées pour favoriser l'accès égal à l'emploi, au logement, à la ville, à l'éducation, aux services, aux équipements publics et privés, à la vie sociale. Il s'agit donc d'agir pour le bien-être et la qualité de vie des citoyens dans leur environnement quotidien.

Le principe d'équité urbaine et sociale a pour objectif de réduire les inégalités, les discriminations et les écarts de développement entre territoires tout en assurant une amélioration de l'intégration de ces quartiers au sein de l'agglomération.

Enfin, dans le but de répondre aux enjeux de **cohésion sociale**, le CUCS décline les objectifs transversaux sous la forme de 7 axes thématiques : habitat, citoyenneté et prévention de la délinquance, emploi, jeunesse et réussite éducative, santé, intégration et lutte contre la discrimination, lien social et proximité.



Les quartiers prioritaires accueillent une forte proportion de jeunes



Des quartiers qui ne sont pas à l'écart du dynamisme : le campus de la Fonderie dans la Zus Porte du Miroir



Des associations présentes et actives dans le but de favoriser l'égalité des chances et l'accès égal à l'éducation



Favoriser l'accès pour tous aux équipements publics et à la vie sociale



Des aménagements pour un meilleur cadre de vie et un environnement urbain de qualité



Associer les habitants dans la mise en oeuvre et l'évaluation des projets du quartier

Synthèse

Vers une version renouvelée de l'observatoire

Dans son dernier rapport, l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS) souligne que les écarts continuent de se creuser entre les Zones Urbaines Sensibles (Zus) et le reste du territoire en termes d'indicateurs sociaux et économiques. En guise d'exemple, le taux d'illétrisme des jeunes est 4 fois plus élevé en Zus qu'en dehors. L'ONZUS donne plusieurs explications à ces résultats : *“qualification relativement plus faible des parents, absence de pratique de la lecture dans le contexte familial ou encore présence d'une langue étrangère parlée à la maison”*¹.

Au vu des résultats, la situation ne s'améliore pas. Néanmoins, il ne s'agit pas de souligner l'inefficacité de la Politique de la Ville, mais bien plutôt les difficultés engendrées par la crise économique.

Ce qui vaut à l'échelle nationale vaut à l'échelle locale. Les quartiers des CUCS de m2A sont dans une situation analogue aux Zus françaises. Une majorité des Zus de m2A connaît une aggravation des phénomènes de précarité sociale et économique. Dans plusieurs quartiers, les conséquences sont un accroissement de la fragmentation sociale. **Les quartiers prioritaires de l'Agglomération mulhousienne ne sont donc pas dans une situation « plus difficile » qu'ailleurs en France.**

En revanche, localement, l'attention doit se porter sur le **décrochage constant et croissant de la Ville de Mulhouse** par rapport aux indicateurs sociaux et économiques. **De même, l'évolution de certains quartiers anciens de la ville** (Briand, Vauban-Neppert et Fonderie/Porte du Miroir dans une moindre mesure) **continue de montrer des signes de dégradation sociale**. Ces territoires restent des zones d'accueil privilégié des populations fragiles et précaires. Vauban-Neppert est ainsi devenu le quartier “porte d'entrée” pour les populations primo-arrivantes, passant devant Briand.

Vers le Contrat de Ville renouvelé

“Les territoires sont importants ; mais plus encore les populations qui y résident”². L'importance accordée tant aux populations qu'aux territoires, est à l'origine de la réforme de la Politique de la Ville, qui souhaite réunir les enjeux urbains et sociaux dans un Contrat Unique. **En effet, le principe du contrat unique met fin à la dissociation entre “social” et “urbain”**. Ainsi, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain est inscrit à l'article 3 de la loi. Il sera mis en oeuvre dans environ 200 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville “présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants”.

En 2015, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) de m2A seront donc fusionnés avec les Programmes locaux de Rénovation Urbaine (PRU) dans le Contrat de Ville de l'Agglomération. Cette fusion prendra la forme d'un contrat unique porté par le président de l'Agglomération.

¹ Avant-propos du Rapport de l'ONZUS, nov. 2013

² Idem

Des quartiers accueillant une population jeune

Les quartiers de catégorie 1 et 2¹ des CUCS de m2A accueillent une population plus jeune que la moyenne mulhousienne.

A Mulhouse, les Zus accueillent près de la moitié des jeunes de moins de 20 ans

Avec 26,7% de jeunes de moins de 20 ans dans sa population, Mulhouse est la ville concentrant le plus de jeunes en France métropolitaine². Fin 2008, les moins de 20 ans étaient 1,3 fois plus nombreux que les plus de 60 ans.

Les populations jeunes sont majoritairement concentrées dans les Zus. Cependant, l'évolution de la structure de la population varie fortement entre les quartiers. Ainsi, l'Indice de Jeunesse a nettement augmenté à Wolf-Wagner-Vauban-Neppert, à Briand-Franklin et à Brustlein, alors qu'il a baissé partout ailleurs entre 1990 et 2008.

En France et en Alsace, cet indice reste légèrement plus faible qu'à Mulhouse.

Une évolution de la population des ménages contrastée entre les Zus

Entre 2006 et 2009, l'évolution de la population au sein des Zus met en exergue deux catégories de quartiers :

- Les Zus Briand-Franklin et Wolf-Wagner-Vauban-Neppert, constituant les deux quartiers anciens, connaissent une croissance de leur population. Cette augmentation peut s'expliquer par le fait que ces Zus constituent la porte d'entrée pour l'immigration à Mulhouse.
- Les autres Zus répertoriées connaissent quant à elles une forte diminution de la population. Les démolitions opérées ces dernières années expliquent cette nette diminution.

¹ voir les explications en annexes

² http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=T11F014

L'Indice de Jeunesse (moins de 20 ans/plus de 60 ans) est élevé dans la majorité des quartiers de cat. 1 et 2 des CUCS de m2A (source : INSEE)

	1990	1999	2006	2008
Zus Brossolette	3,1	2,2	2	1,8
Zus Briand-Franklin	1,8	2,1	2,1	2,7
Zus les Coteaux	3,9	2,8	2,6	2,7
Zus Drouot	2,5	2,1	2,3	2
Zus Wolf-Wagner-Vauban-Neppert	1,6	2	2,3	2,6
Zus Porte du Miroir	2,4	2,7	2,4	1,9
Brustlein	nr	1,7	1,5	1,7
Zus Chêne/Hêtre	18,5	5,5	nr	2,5
Zus Thur/Markstein	11,7	13,3	4,4	3,4
Illzach	2,3	1,5	1,3	nr
Mulhouse	1,4	1,4	1,3	1,3
Alsace	nr	1,3	1,3	1,2
France métropolitaine	nr	1,2	1,2	1,1

Clé de lecture : En 1990, les moins de 20 ans étaient 3,1 fois plus nombreux que les plus de 60 ans au sein de la Zus Brossolette.

Evolution de la population des ménages des quartiers de cat. 1 et 2 des CUCS de m2A entre 2006 et 2009 (source : INSEE)

	Population des ménages 2006	Population des ménages 2009	Evolution 2006-2009
Zus Brossolette	7 383	6 398	- 13%
Zus Briand-Franklin	8 039	8 124	+ 1%
Zus les Coteaux	9 094	8 600	- 5%
Zus Drouot	3 152	3 092	- 2%
Zus Wolf-Wagner-Vauban-Neppert	6 465	6 915	+ 7%
Zus Porte du Miroir	3 593	3 155	- 12%
Brustlein	4 158	3 923	- 6%
Zus Chêne/Hêtre	392	510	+ 30%
Zus Thur/Markstein	1 562	1 145	- 27%
Illzach	14 775	14 680	- 1%
Mulhouse	93 949	106 571	+ 13%

Clé de lecture : Entre 2006 et 2009, la population des ménages de la Zus Brossolette a diminué de 13%.

Quelques chiffres

47%

des mulhousiens de moins de 20 ans habitaient en Zus en 2006

+7%

de croissance de la population des ménages au sein de la Zus Wolf-Wagner-Vauban-Neppert

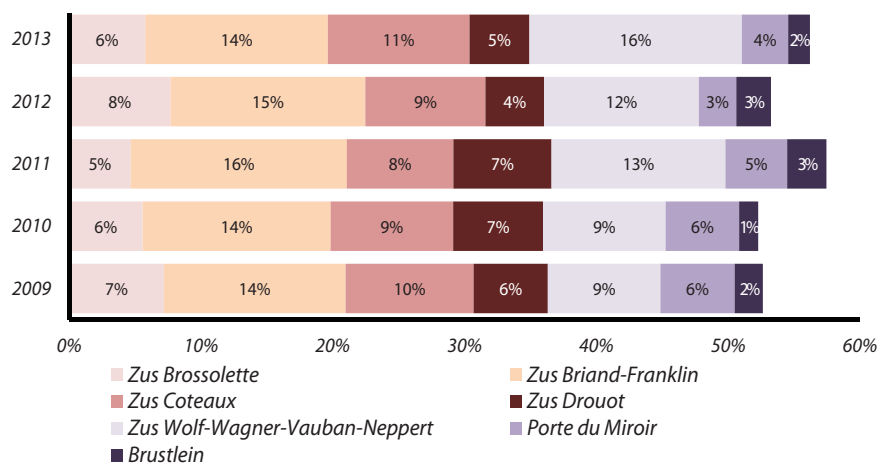


Les Zus, portes d'entrée de Mulhouse

De 2012 à 2013, 1 217 primo-arrivants se sont installés sur le territoire de m2A. 80% d'entre eux se sont installés à Mulhouse, confirmant son statut de porte d'entrée du Haut-Rhin. Sur cette période, la ville a en effet accueilli plus de 20% des primo-arrivants.

A l'échelle de Mulhouse, 535 primo-arrivants³ se sont installés dans les quartiers prioritaires en 2012 et 2013. Les quartiers anciens de Mulhouse (Zus Briand-Franklin et Wolf-Wagner-Vauban-Neppert) accueillent 51% de ce public. **Wolf-Wagner-Vauban-Neppert rejoint donc Briand-Franklin dans le rôle de porte d'entrée de la ville.**

Evolution de la part des primo-arrivants à Mulhouse s'installant dans les quartiers de cat.1 et 2 de Mulhouse (source : CAI/OFII traités par l'ORIV Alsace)

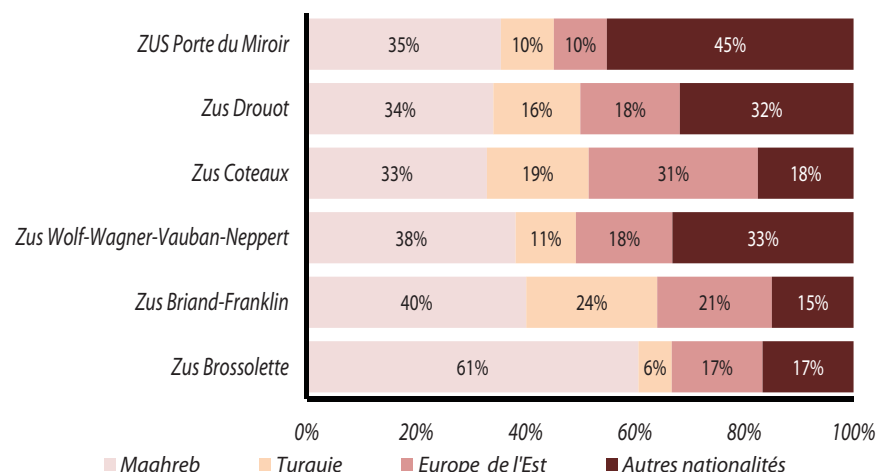


Clé de lecture : En 2013, 56% des primo-arrivants à Mulhouse se sont installés en quartier prioritaire, contre 53% en 2009. 30% d'entre eux ont choisi les quartiers anciens, contre 22% en 2009.

Les primo-arrivants originaires du Maghreb et de Turquie représentent toujours la majorité des primo-arrivants à Mulhouse.

Les primo-arrivants présentent des profils différents. Les Turcs s'installent de manière préférentielle dans les quartiers anciens (Zus Briand-Franklin, Drouot et Porte du Miroir). Par ailleurs, **les données montrent une montée en puissance des primo-arrivants originaires des Pays de l'Europe de l'Est** (Serbie, Monténégro, Bosnie, Kosovo,...), mais aussi d'Afrique subsaharienne (Congo, Cameroun,...), tandis que les flux migratoires en provenance de Turquie ont tendance à baisser.

Origine géographique de l'ensemble des primo-arrivants (cumul 2012/2013) dans les quartiers de cat.1 et 2 de Mulhouse (source : CAI/OFII traités par l'ORIV Alsace)



Clé de lecture : Le Maghreb et la Turquie restent les deux régions du monde les plus représentées parmi les primo-arrivants des quartiers prioritaires de Mulhouse.

L'ORIV a montré que les primo-arrivants s'installant dans les quartiers prioritaires de Mulhouse et de son agglomération présentent des caractéristiques un peu différentes de celles de l'ensemble des primo-arrivants de m2A. Sur la période 2011/2013, **ils sont plus jeunes et maîtrisent moins bien le français.** Selon l'ORIV, cette différence s'explique pour une grande partie par les pays d'origine des migrants, qui ont historiquement peu de liens avec la France, sa culture et sa langue.

Cette caractéristique peut en partie expliquer la persistance d'indicateurs sociaux et scolaires faibles.

Les Zus mulhousiennes se caractérisent par leur fonction de sas, ayant pour effet une perception d'absence d'amélioration des situations.

³ Voir la définition en annexes



Des quartiers accueillant une population précaire

Les quartiers de catégorie 1 et 2⁴ accueillent une population dépendante des prestations sociales versées par la CAF. Cet indicateur social est pertinent pour montrer la précarité des populations en Zus. En effet, ces ménages n'ont d'autres revenus que les prestations sociales.

Un taux élevé d'allocataires CAF dont le revenu dépend à 100% des prestations sociales

Mulhouse se distingue de la France Métropolitaine. En effet, presque un quart des allocataires CAF mulhousiens ont des revenus qui dépendent entièrement des prestations sociales, contre environ 13% en France.

A l'échelle des quartiers prioritaires, les taux affichés restent élevés mais stables. Seul le quartier Brustlein affiche un taux moins élevé que la moyenne mulhousienne. Au contraire, **la Zus Briand-Franklin est le quartier comptant le taux de personnes dépendantes des allocations de la CAF le plus élevé.**

Stabilité du nombre de bénéficiaires du RSA-socle

Sur la période 2009/2012, des différences apparaissent : dans la majorité des Zus, la part des bénéficiaires du RSA-socle a augmenté. A l'inverse, la part des bénéficiaires de la Zus Briand-Franklin a diminué mais pourtant elle concentre tout de même la plus forte proportion de bénéficiaires du RSA-socle en 2012. En effet, 1/3 des allocataires CAF de cette Zus en sont bénéficiaires. **A Mulhouse, 1/4 des allocataires bénéficient du RSA-Socle.**

Ces populations sont souvent durablement et fortement éloignées de l'emploi. Elles ne peuvent compter que sur les prestations sociales pour leurs revenus.

La proportion d'allocataires CAF dont le revenu dépend entièrement des prestations sociales reste stable mais à un niveau élevé dans les quartiers prioritaires de m2A (source : INSEE/CAF)

	2008	2009	2010	2011	2012
Zus Brossolette	18%	22%	20%	20%	23%
Zus Briand-Franklin	30%	30%	30%	29%	30%
Zus les Coteaux	22%	23%	23%	24%	24%
Zus Drouot	24%	24%	26%	25%	26%
Zus Wolf-Wagner-Vauban-Neppert	23%	25%	24%	24%	24%
Zus Porte du Miroir	21%	24%	26%	23%	23%
Brustlein	16%	17%	16%	18%	20%
Zus Chêne/Hêtre	15%	13%	17%	17%	nr
Zus Thur/Markstein	22%	27%	26%	23%	26%
Illzach	10%	11%	12%	12%	13%
Mulhouse	19%	21%	21%	21%	22%
France métropolitaine	15%	12%	13%	13%	nr

Clé de lecture : En 2012, 30% des allocataires CAF résidant au sein de la ZUS Briand-Franklin possédaient des revenus dépendants à 100% des prestations sociales.

Effet de la crise, la part de bénéficiaires du RSA-socle a régulièrement augmenté dans les quartiers prioritaires de m2A depuis 2008 (source : CAF 68)

	2009	2010	2011	2012	Evolution 2009/2012	Part des bénéficiaires du RSA-socle en 2012 sur l'ensemble des allocataires CAF
Zus Brossolette	392	354	372	451	+ 15%	27%
Zus Briand-Franklin	392	354	372	451	- 4%	33%
Zus les Coteaux	581	614	587	631	+ 9%	28%
Zus Drouot	272	311	299	301	+ 11%	29%
Zus Wolf-Wagner-Vauban-Neppert	528	557	581	606	+ 15%	27%
Zus Porte du Miroir	227	249	248	231	+ 2%	23%
Brustlein	189	168	195	220	+ 16%	nr
Zus Chêne/Hêtre	37	41	31	nr	nr	nr
Zus Thur/Markstein	85	78	69	63	- 26%	26%
Illzach	281	246	315	342	+ 22%	15%
Mulhouse	5 829	5 367	5 894	5 822	0%	24%

Clé de lecture : En 2012, 33% des allocataires CAF de la Zus Briand-Franklin étaient bénéficiaires du RSA - Socle.

RSA - Socle

Les bénéficiaires du RSA " socle " sont ceux qui n'ont aucun revenu du travail.

4 Voir la définition en annexes



Des quartiers accueillant une population pauvre

Les quartiers de catégorie 1 et 2 présentent des revenus faibles. Les quartiers prioritaires de Mulhouse sont des quartiers pauvres dans une ville qui se précarise.

Des individus aux revenus fiscaux moyens parmi les plus faibles de l'agglomération

Avec un revenu moyen de 17 680 euros, l'agglomération se situe en dessous de la moyenne régionale et nationale. Ce constat est d'autant plus vrai en ce qui concerne les quartiers CUCS de m2A. Ces quartiers regroupent une part plus importante d'individus ayant des revenus faibles, voire très faibles. En effet, les habitants de ces quartiers ont des revenus fiscaux moyens se situant entre 11 900 et 14 000 euros, soit environ 21% à 33% plus faibles que dans le reste de l'agglomération.

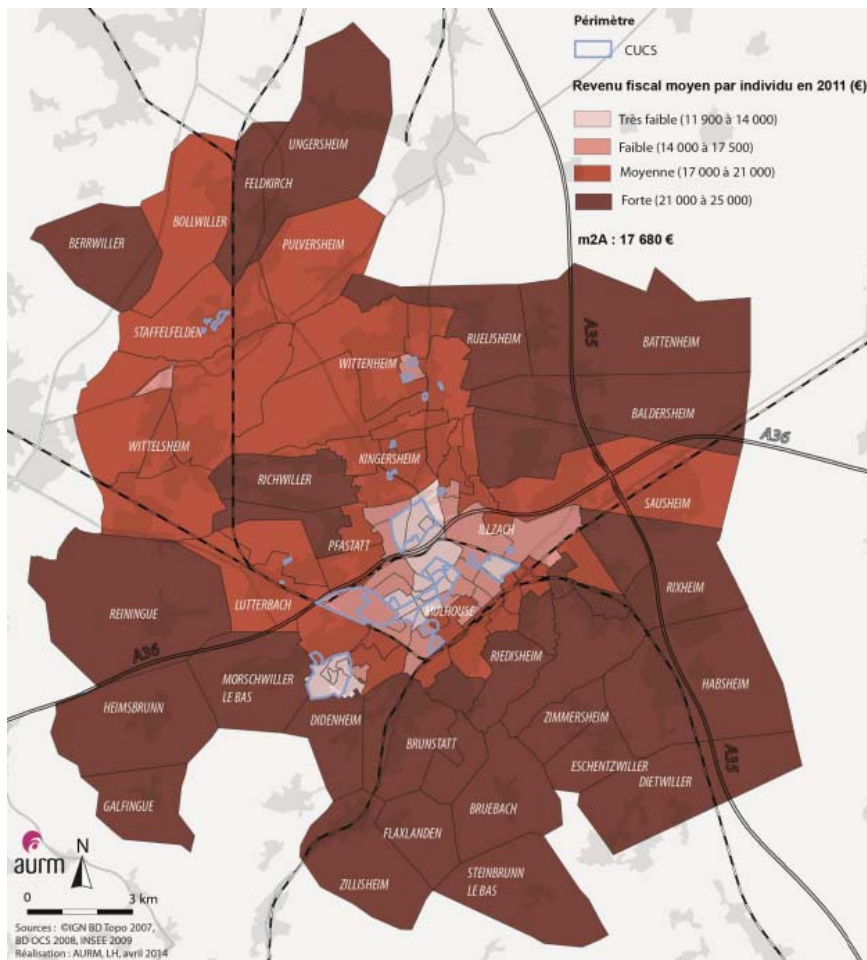
Des ménages mulhousiens plus précaires que les autres ménages

L'agglomération présente de fortes inégalités en matière de répartition des revenus. Les revenus les plus faibles sont concentrés dans les quartiers CUCS, notamment ceux situés à Mulhouse. Au contraire, les autres quartiers CUCS hors Mulhouse (Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Staffelfelden, Wittenheim) ont des revenus plus élevés.

En dehors de Mulhouse, les communes regroupent des ménages dont les revenus fiscaux sont supérieurs ou égaux à la moyenne de m2A

De manière plus spécifique, les communes au sud de Mulhouse ont des revenus beaucoup plus élevés que celles situées au nord et au nord-est de la ville. Les habitants avec des revenus élevés préfèrent donc s'installer en zones périurbaines plutôt qu'à Mulhouse. Ce phénomène conduit à une spécialisation des quartiers CUCS situés à Mulhouse.

Le revenu fiscal des individus : de faibles revenus pour les habitants des quartiers CUCS de m2A.



Éléments de méthode

La méthode du carroyage a été utilisée pour réaliser les cartes de cet observatoire. Cette méthode consiste à découper l'espace géographique en carrés de 200x200m. L'aggrégation de ces carreaux permet un découpage du territoire en secteurs de tailles variables et comprenant toujours au moins 11 ménages fiscaux.

Source : INSEE



Le quartier des Coteaux affiche les revenus parmi les plus faibles de l'agglomération mulhousienne

Une concentration de ménages à bas revenus

En 2011, la part des ménages à bas revenus est plus importante dans les communes abritant des quartiers CUCS, notamment à Mulhouse, que dans les autres communes de m2A.

Une population précaire concentrée dans les quartiers CUCS

Les ménages les plus précaires sont concentrés dans les quartiers prioritaires de m2A. La part des ménages en dessous du seuil de bas revenus y est élevée. Dans la majorité de ces quartiers, plus du tiers des ménages sont en-dessous de ce seuil.

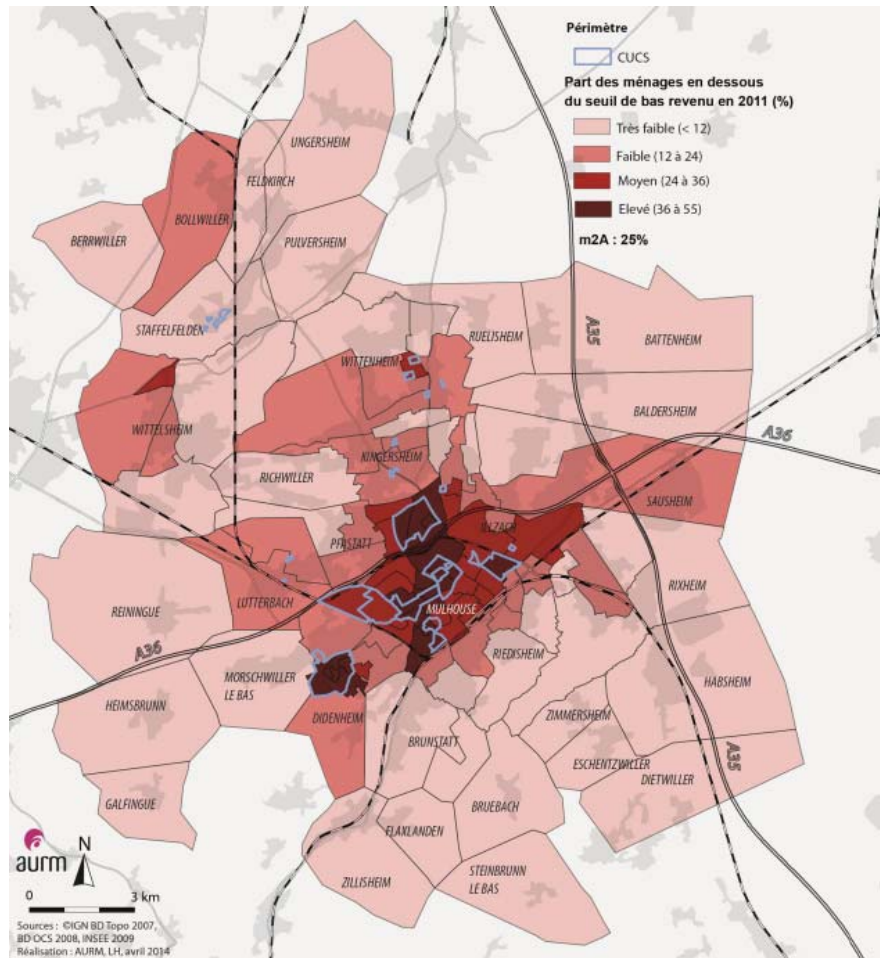
La répartition des ménages à bas revenus au sein de l'agglomération mulhousienne confirme la tendance à la spécialisation des quartiers CUCS de Mulhouse

Les quartiers CUCS de Mulhouse concentrent une part importante des ménages à bas revenus. A l'inverse, il semblerait que les revenus augmentent proportionnellement à l'éloignement de Mulhouse.

Au sein de l'agglomération, un quart des ménages disposent de revenus inférieurs au seuil de bas revenu. Ces derniers se concentrent notamment à Mulhouse et Illzach. La spécialisation territoriale concerne le centre de l'agglomération.

La spécialisation sociale de Mulhouse et d'Illzach dans une moindre mesure, semble s'accroître.

Part des ménages en dessous du seuil de bas revenus en 2011 : une majorité de ménages des quartiers CUCS de m2A sont en dessous du seuil de bas revenus



Définition

Le seuil de bas revenu est une définition statistique permettant de situer le niveau de vie des ménages. Ce seuil est situé à 60% du niveau de vie médian. La population à bas revenus concerne les ménages dont les revenus se situent en-dessous de ce seuil. Le montant mensuel du seuil de bas revenu en France est fixé à 981 euros.

Source : INSEE



Des actifs majoritairement ouvriers dans les quartiers prioritaires

Les quartiers de catégorie 1 et 2 se caractérisent par la forte présence d'ouvriers parmi leur population active

Une population active majoritairement composée d'ouvriers

A l'exception notable de la Zus de la Porte du Miroir à Mulhouse, les quartiers prioritaires des CUCS de m2A accueillent une population active en majorité ouvrière. A l'inverse, la part des CSP supérieures est faible dans tous les quartiers.

Augmentation du nombre de chômeurs

Entre 2007 et 2011, les quartiers prioritaires ont été frappés par une nette augmentation des demandeurs d'emploi. En outre, ces derniers, peu formés et peu qualifiés, restent plus longtemps sans emploi.

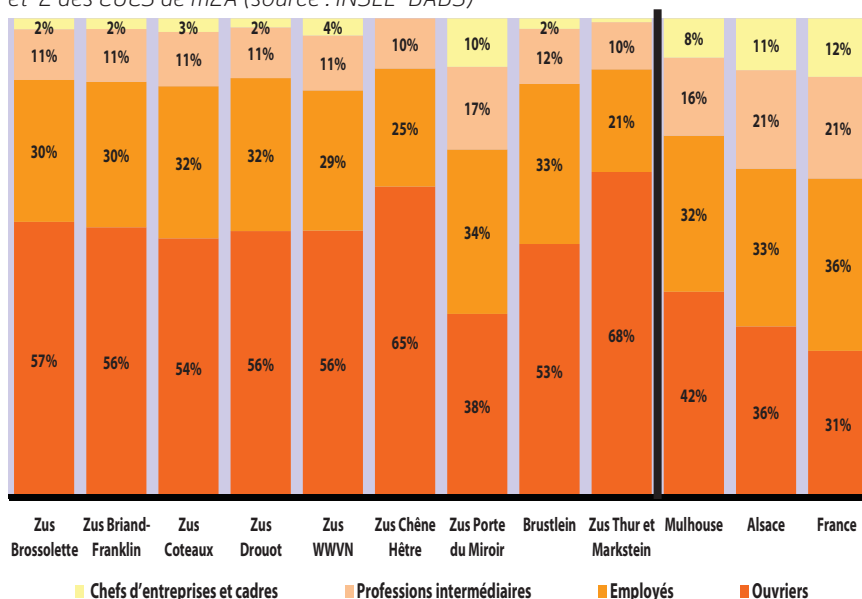
Les rythmes de hausse restent cependant comparables, voire inférieurs, à ceux de Mulhouse¹.

¹ L'évolution comparative du taux de chômage dans les zones d'emploi de Mulhouse et Strasbourg se trouve en annexes



La Zus Wolf-Wagner-Vauban-Neppert fait partie des quartiers les plus touchés par la croissance du nombre de demandeurs d'emploi

Comparaison structurelle de la population salariée en 2008 dans les quartiers de cat. 1 et 2 des CUCS de m2A (source : INSEE-DADS)



Clé de lecture : En 2008, la Zus Brossolette était composée de 57% d'ouvriers, 30% d'employés, 11% de professions intermédiaires et 2% de chefs d'entreprises et cadres. Dans la majorité des quartiers prioritaires, la population salariée est largement constituée d'ouvriers.

Evolution du nombre de chômeurs de cat. A, B et C dans les quartiers de cat. 1 et 2 des CUCS de m2A (source : INSEE - Pôle Emploi)

	2008	2009	2010	2011	Evolution
Zus Brossolette	687	813	763	798	+ 16
Zus Briand-Franklin	1 095	1 245	1 253	1 322	+ 21
Zus les Coteaux	975	1 077	1 137	1 137	+ 17
Zus Drouot	409	517	569	532	+ 30
Zus Wolf-Wagner-Vauban-Neppert	772	965	994	1 068	+ 38
Zus Porte du Miroir	339	376	414	388	+ 14
Brustlein	383	452	429	503	+ 31
Zus Chêne/Hêtre	88	107	101	nr	nr
Zus Thur/Markstein	147	147	138	128	- 13
Illzach	859	1 137	1 132	1 200	+ 40
Mulhouse	9 474	11 349	12 860	12 202	+ 29
Alsace	85 870	107 980	112 186	116 690	+ 36
France métropolitaine	3 255 800	3 848 200	4 030 900	4 244 000	+ 30

Clé de lecture : Entre 2007 et 2011, le nombre de chômeurs de cat. A, B et C au sein de la Zus Briand-Franklin a augmenté de 28 points.

Quelques chiffres

46%

des salariés ouvriers mulhousiens habitaient en quartier prioritaire en 2008

43%

des demandeurs d'emploi mulhousiens résidaient dans un quartier prioritaire en 2010



Des demandeurs d'emploi peu formés et moins qualifiés

Les quartiers de catégorie 1 et 2 sont, comme les autres quartiers, touchés par une hausse du chômage. Les demandeurs d'emploi de ces quartiers sont moins bien formés et souvent peu qualifiés.

Baisse de la part des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans

Les taux observés dans les quartiers prioritaires sont comparables à ceux de Mulhouse et de l'Alsace, ce qui peut s'expliquer par le fait que les jeunes demandeurs ont souvent trop peu travaillé auparavant pour bénéficier d'une indemnisation chômage, et qu'il renoncent bien souvent à s'inscrire à Pôle Emploi.

Forte augmentation de la part des demandeurs d'emploi de longue durée

En raison de la crise économique, la hausse de la part de demandeurs d'emploi de longue durée a été forte dans tous les quartiers, notamment à Briand-Franklin. Ce public est éloigné du marché de l'emploi.

Le diplôme réduit le risque de chômage

Si le taux de demandeurs d'emploi sans diplôme diminue légèrement, il reste néanmoins encore élevé et supérieur à la moyenne régionale. En effet, en 2011, 1/4 des chômeurs résidant dans les Zus Briand-Franklin, Drouot, Coteaux et Wolf-Wagner-Vauban-Neppert n'avaient pas de diplôme.

En 2011, 1 demandeur d'emploi mulhousien sur 5 ne possédait aucun diplôme, alors que le diplôme est la condition première pour trouver un travail. De récentes études ont en effet montré que, pour s'insérer professionnellement, "l'obtention d'un titre scolaire prime sur le niveau de qualification"¹.

Cet indicateur souligne l'importance de l'enjeu de la formation à Mulhouse, mais aussi en Alsace.

¹ Les devenirs professionnels des sortants sans diplôme : un état des lieux 10 ans après la sortie du système éducatif (1998/2008), J.P. Gehin et U. Palheta; GRESCO, 2012

Evolution de la part des demandeurs d'emploi de cat. A, B et C de moins de 25 ans dans les quartiers de cat. 1 et 2 des CUCS de m2A (source : INSEE - Pôle Emploi)

	2007	2011	Evolution (en points)
Zus Brossolette	20%	17%	-3
Zus Briand-Franklin	20%	15%	-5
Zus les Coteaux	19%	17%	-2
Zus Drouot	18%	16%	-2
Zus Wolf-Wagner-Vauban-Neppert	19%	16%	-3
Zus Porte du Miroir	18%	15%	-3
Brustlein	nr	13%	nr
Zus Chêne/Hêtre	25%	nr	nr
Zus Thur/Markstein	27%	20%	-7
Illzach	21%	17%	-4
Mulhouse	19%	16%	-3
Alsace	18%	18%	0
France métropolitaine	17%	18%	+1

Evolution de la part de demandeurs d'emploi de cat. A, B et C de longue durée (> à 1 an) dans les quartiers de cat. 1 et 2 des CUCS de m2A (source : INSEE - Pôle Emploi)

	2007	2011	Evolution (en points)
Zus Brossolette	28%	37%	+9
Zus Briand-Franklin	19%	32%	+12
Zus les Coteaux	29%	34%	+5
Zus Drouot	30%	36%	+6
Zus Wolf-Wagner-Vauban-Neppert	23%	33%	+9
Zus Porte du Miroir	24%	32%	+8
Brustlein	nr	36%	nr
Zus Chêne/Hêtre	19%	nr	nr
Zus Thur/Markstein	15%	27%	+12
Illzach	27%	36%	+9
Mulhouse	25%	34%	+9
Alsace	28%	37%	+9
France métropolitaine	33%	38%	+5

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de cat. A, B et C sans diplôme dans les quartiers de cat. 1 et 2 des CUCS de m2A (source : INSEE - Pôle Emploi)

	2007	2011	Evolution (en points)
Zus Brossolette	22%	21%	-1
Zus Briand-Franklin	28%	25%	-3
Zus les Coteaux	27%	26%	-1
Zus Drouot	27%	27%	0
Zus Wolf-Wagner-Vauban-Neppert	24%	24%	0
Zus Porte du Miroir	17%	14%	-3
Brustlein	nr	20%	nr
Zus Chêne/Hêtre	29%	nr	nr
Zus Thur/Markstein	22%	20%	-2
Illzach	nr	16%	nr
Mulhouse	20%	19%	-1
Alsace	nr	12%	nr



Une surreprésentation des bénéficiaires de la CMU-Complémentaire (CMU-C)¹

Les quartiers de catégorie 1 et 2 concentrent les bénéficiaires de la CMU-C. c'est à dire des personnes dont les revenus sont inférieurs à un plafond de ressources (797 €/mois pour une personne seule en 2013). Dans la majorité d'entre eux, cette population est en hausse.

Concentration des bénéficiaires de la CMU-Complémentaire en Zus ...

Par rapport à leurs communes de référence, les quartiers prioritaires de catégorie 1 et 2 des CUCS de m2A se distinguent par une surreprésentation de la part des bénéficiaires de la CMU-Complémentaire parmi l'ensemble des assurés sociaux.

Cette part est d'ailleurs en augmentation dans la majorité des quartiers des CUCS de m2A.

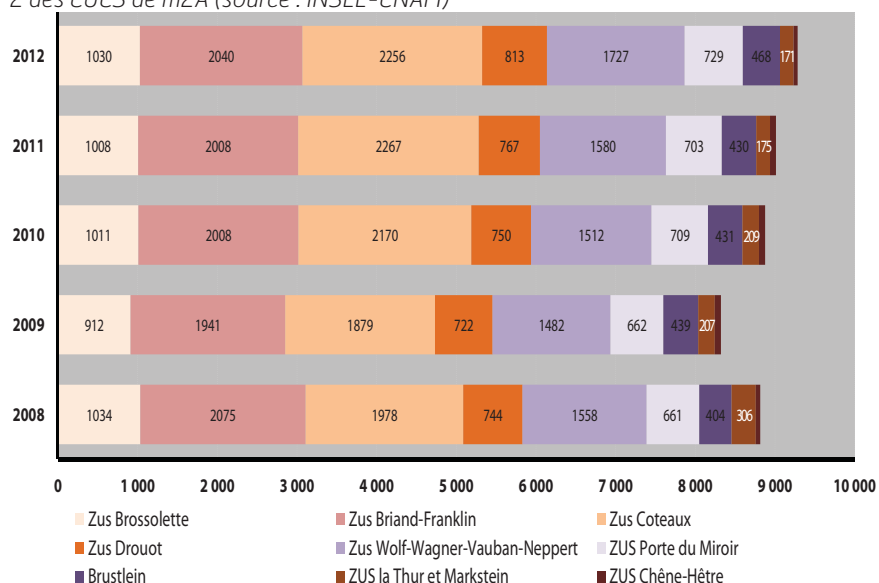
... Et croissance du nombre de bénéficiaires de la CMU-Complémentaire

La croissance du nombre de bénéficiaires de la CMU-C est un effet de la crise économique et de la croissance du chômage, comparable à l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA-socle.

Evolution comparée de la part de bénéficiaires de la CMU-C parmi la population couverte par la CNAM dans les quartiers de cat. 1 et 2 des CUCS de m2A (source : INSEE - CNAM)

	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution
Zus Brossolette	16,3%	14,8%	16,7%	16,8%	17,1%	+1
Zus Briand-Franklin	24%	22,1%	22,9%	22,7%	23,3%	-1
Zus les Coteaux	23,7%	22,3%	25,8%	26,5%	26,8%	+3
Zus Drouot	24,2%	23,1%	23,9%	24,5%	27,1%	+3
Zus Wolf-Wagner-Vauban-Neppert	24,4%	22,5%	22,4%	23%	24,7%	0
Zus Porte du Miroir	21,3%	21%	22%	21,7%	22,6%	+1
Brustlein	10,5%	11,3%	11,5%	11,7%	12,9%	+2
Zus Chêne/Hêtre	8,6%	11,3%	11,2%	11,1%	15,1%	+7
Zus Thur/Markstein	21,9%	15,9%	17,5%	15,2%	16%	-6
Illzach	4,8%	4%	4,5%	5,2%	5,8%	+1
Mulhouse	15,2%	14,2%	15%	15,6%	16,6%	+1
Alsace	4,3%	4,1%	4,5%	4,6%	nr	nr
France métropoli-taine	6,6%	5,6%	4,3%	4,5%	nr	nr

Evolution de la population CNAM couverte par la CMU-C dans les quartiers de cat. 1 et 2 des CUCS de m2A (source : INSEE-CNAM)



Clé de lecture : La population couverte par la CMU-Complémentaire a régulièrement augmenté dans les quartiers prioritaires entre 2009 et 2012

¹ Les plafonds sont visibles en annexes



Au Drouot, plus d'un quart des assurés sociaux CNAM bénéficient de la Cmu-complémentaire

Evolution de la délinquance

Baisse encourageante de la délinquance et stabilité du taux d'élucidation

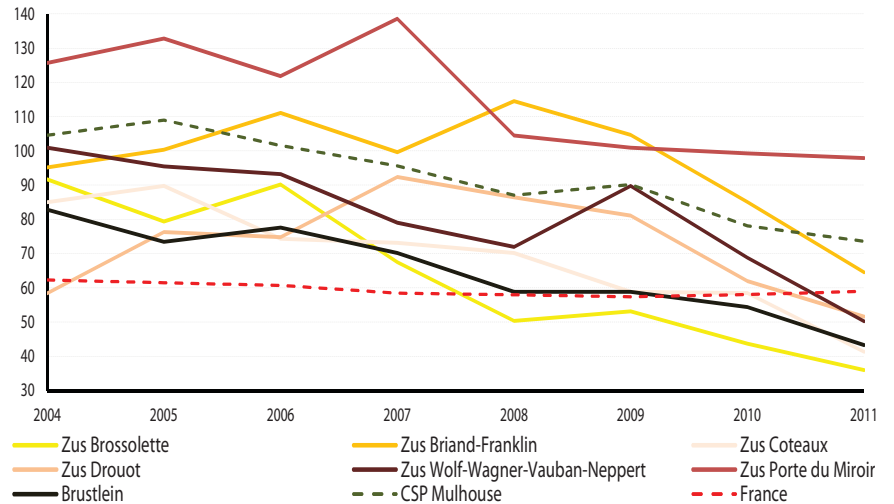
Les quartiers de catégorie 1 et 2 affichent une baisse constante du taux de délinquance. Pour autant, le taux d'élucidation des faits reste faible dans les quartiers prioritaires.

Baisse généralisée de la délinquance

Depuis 2004, le taux de délinquance pour 1 000 habitants a baissé dans l'ensemble des quartiers de cat. 1 et 2.

Certains quartiers affichent même un taux aujourd'hui inférieur à celui de la Circonscription de Sécurité Publique (CSP) de Mulhouse¹.

Evolution comparée du taux de délinquance pour 1000 habitants (faits de délinquance constatés/population connue au RP 2006) (sources : CIS / Ministère de l'Intérieur)



Clé de lecture : Le taux de délinquance pour 1 000 habitants a baissé dans tous les quartiers prioritaires

Un taux d'élucidation faible en Zus

Le taux d'élucidation reste faible en Zus et inférieur à celui de la CSP de Mulhouse, sauf pour la Zus Briand-Franklin en 2011.

La principale explication de cette différence tient sans doute à la nature des faits de délinquance constatés en Zus, qui seraient plutôt des atteintes aux personnes². De manière générale, ces faits sont souvent très difficiles à élucider.

Evolution du taux d'élucidation dans les quartiers de cat. 1 et 2 des CUCS de m2A (sources : CIS / Ministère de l'Intérieur)

	2010	2011
Zus Brossolette	20%	24%
Zus Briand-Franklin	24%	35%
Zus les Coteaux	28%	27%
Zus Drouot	21%	22%
Zus Wolf-Wagner-Vauban-Neppert	25%	22%
Zus Porte du Miroir	26%	37%
Brustlein	38%	31%
Zus Chêne/Hêtre	nr	nr
Zus Thur/Markstein	nr	nr
Illzach	nr	nr
Mulhouse	39%	35%
France	32%	32%

Définition :

le taux d'élucidation est le rapport entre le nombre de faits élucidés dans l'année par les services de police et celui des faits constatés la même année



Depuis 2012, la Zus Bourtzwiller est l'une des 3 Zones de Sécurité Prioritaire de Mulhouse, avec les Zus des Coteaux et Drouot

Quelques chiffres

20 %

des faits de délinquance constatés à Mulhouse en 2011 l'ont été en Zus

25 %

des 2 593 faits constatés en Zus en 2011 ont été élucidés



Une situation toujours préoccupante dans les collèges publics de Mulhouse

Depuis 2007 et l'assouplissement de la carte scolaire, la spécialisation sociale se maintient à un niveau élevé dans les collèges publics de Mulhouse. Par ailleurs, les effectifs baissent dans la grande majorité des collèges publics de m2A.

La baisse des effectifs touche progressivement l'ensemble des collèges publics de m2A

Depuis 2005, l'ensemble des collèges publics de Mulhouse connaît une baisse tendancielle des effectifs¹, même si la situation semble s'inverser depuis 2011. Les effectifs des collèges publics de l'agglomération subissent eux, plus récemment, cette baisse. A l'inverse, les collèges privés ne semblent pas touchés par ce phénomène. Deux explications complémentaires sont possibles :

- Cette baisse d'effectifs est liée à une baisse générale tendancielle de la démographie,
- Les familles qui le peuvent envoient leurs enfants vers le privé

Une spécialisation sociale croissante dans les collèges publics

La part des élèves issus des CSP défavorisées au sein des collèges publics de Mulhouse est nettement supérieure à la moyenne nationale.

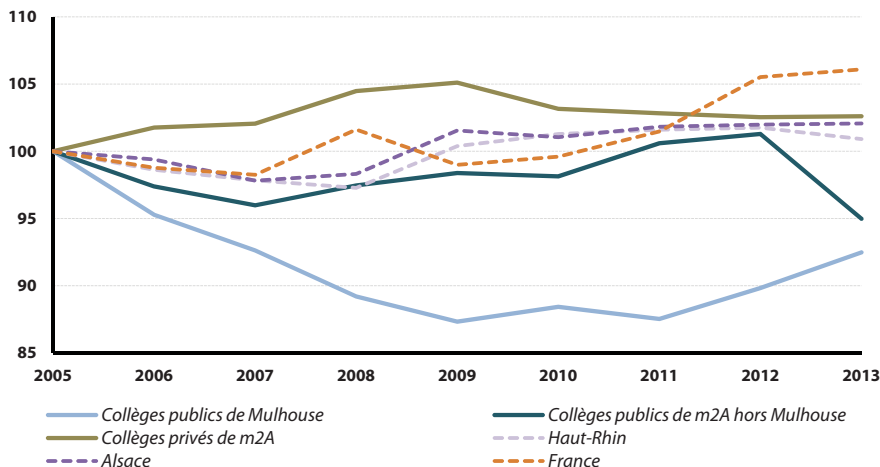
Depuis 2012, la part des élèves issus des catégories socio-professionnelles défavorisées a tendance à augmenter à la fois dans les collèges publics de Mulhouse et dans ceux de m2A. La spécialisation sociale commence-t-elle à toucher les collèges publics de m2A ?

Avertissement :

Les données sont fournies par l'Inspection Académique du Haut-Rhin. Elles sont exprimées par établissement et non par Zus.

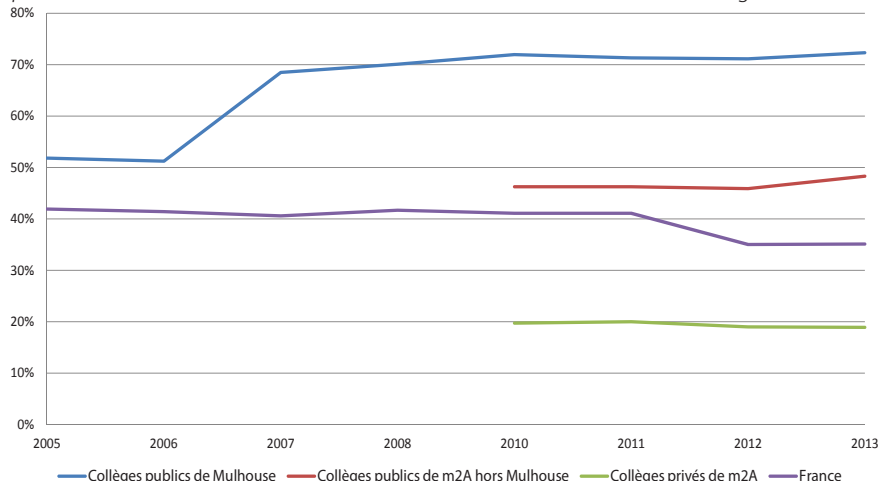
¹ Les statistiques détaillées sont disponibles en annexes

Les effectifs (en base 100) ont fortement baissé dans les collèges publics de Mulhouse depuis 2005 (sources : DEPP- Rectorat de Strasbourg)



Clé de lecture : Entre 2005 et 2011, les effectifs des collèges publics de Mulhouse ont baissé de 13%.

La part d'élèves issus des CSP défavorisées a en revanche augmenté dans les collèges publics de Mulhouse et de M2A (sources : DEPP - Rectorat de Strasbourg)



Clé de lecture : En 2013, environ 72% des élèves des collèges publics de Mulhouse sont issus de CSP défavorisées.

Quelques chiffres

- 13%

c'est la baisse des effectifs dans les collèges publics de Mulhouse entre les rentrées 2005 et 2013

+ 20%

c'est la progression moyenne du nombre d'élèves issus des CSP défavorisées dans les collèges publics de Mulhouse entre les rentrées 2005 et 2013



Devenir des élèves de 3° : Une fragilité constante des élèves issus des collèges publics de Mulhouse

Selon l'ONZUS, seuls 2 élèves sur 5 résidant en Zus s'orientent vers la voie générale à l'entrée de la 1°. Ce constat se vérifie dans les collèges publics de Mulhouse en 2013 : fort taux de retard scolaire en classe de 3°, faible orientation vers la filière générale en fin de 3° et taux de redoublement élevé à la fin de la 2° Générale et Technologique (GT).

Un retard scolaire important dans les collèges publics mulhousiens

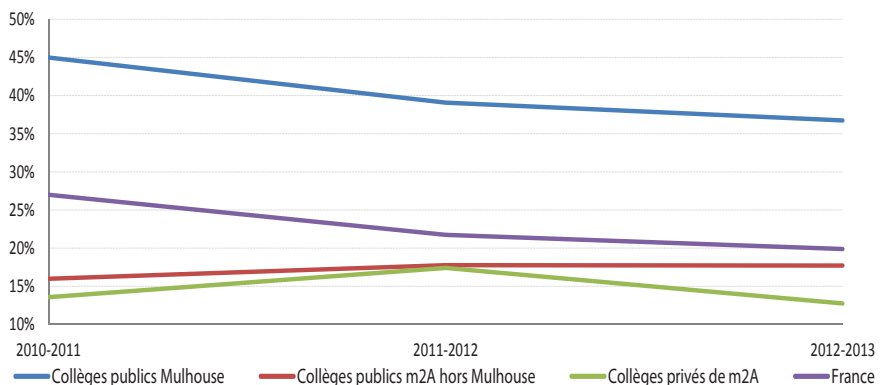
Le taux de retard scolaire des élèves de 3° reste élevé dans les collèges publics de Mulhouse. La diminution observée ces dernières années est probablement due à la baisse tendancielle des redoublements. **Néanmoins, ce taux reste quasiment deux fois plus élevé que la moyenne nationale.**

Une orientation faible vers la filière générale

Le retard scolaire en classe de 3° se ressent sur le devenir post-collège des élèves. En effet, à l'issue de leur 2° GT, les élèves de 3° des collèges publics de Mulhouse sont deux fois moins nombreux que ceux des collèges publics de m2A à poursuivre leurs études en 1° Générale, et même trois fois moins nombreux que ceux des collèges privés de l'agglomération. Les redoublants sont deux fois plus nombreux que ceux des collèges publics de m2A et trois fois plus nombreux que ceux des collèges privés.

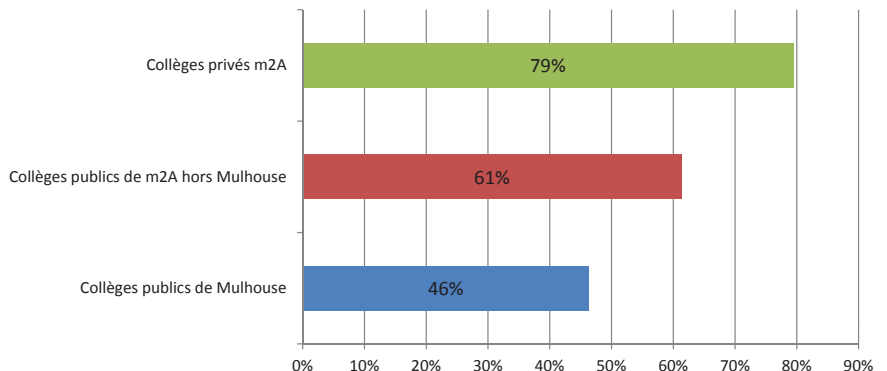
Au vu des difficultés scolaires croissantes, notamment dans les collèges publics de Mulhouse, et du contexte économique difficile, l'aide à la parentalité et le travail sur l'ensemble de la chaîne éducative sont des enjeux essentiels pour Mulhouse et ses quartiers prioritaires.

Part des d'élèves de 3° en retard scolaire d'au moins un an dans les collèges de m2A (sources : DEPP - Rectorat de Strasbourg)



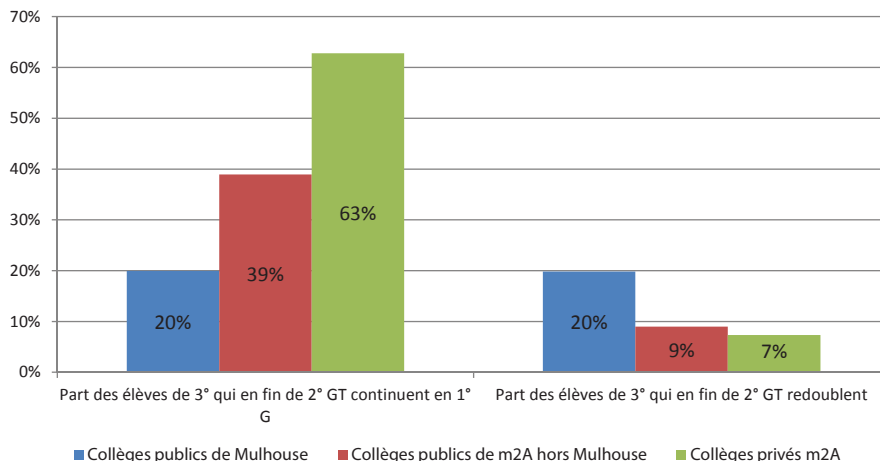
Clé de lecture : Sur l'année scolaire 2012-2013, 37% des élèves de 3° des collèges publics de Mulhouse étaient en retard scolaire d'au moins un an.

Part des élèves de 3° en 2011 poursuivant en 2° Générale et Technologique (GT) (sources : DEPP - Rectorat de Strasbourg)



Clé de lecture : 45% des élèves de 3° des collèges publics de Mulhouse poursuivent leurs études en 2° GT contre 79% dans les collèges privés de m2A.

Orientation des élèves de 3° de 2011 à l'issue de leur 2° GT en 2012 (sources : DEPP - Rectorat de Strasbourg)



Clé de lecture : 20% des élèves de 3° scolarisés dans les collèges publics de Mulhouse en 2011, ont poursuivi leurs études en 1° Générale à l'issue de leur 2° GT en 2012.

Les quartiers de catégorie 3, vers une sortie des dispositifs politique de la ville ?

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale prévoit "d'assurer la transition entre le Contrat de Ville et la sortie des dispositifs contractuels de la Politique de la Ville" pour ces quartiers.

La majorité des quartiers de catégorie 3 perdent des habitants

Seul "Staffelfelden village" connaît une croissance de sa population. Ce quartier représente, en 2009, 14,5% de la population de Staffelfelden.

La majorité des quartiers de catégorie 3 sont des quartiers d'habitat social

Seuls " Staffelfelden village " et " Wittenheim/Forêt " se distinguent des autres quartiers de catégorie 3 par une mixité des statuts résidentiels plus forte, avec un taux de propriétaires occupants plus élevé.



Vue du quartier d'habitat social de la rue du Linge, à Wittenheim

Méthodologie :

Pour contribuer à l'évaluation de la situation sociale dans les quartiers de catégorie 3 des CUCS, l'Insee fait paraître une série " d'indicateurs clés " de sources multiples. Ils ont été mis au point en concertation avec la Délégation Interministérielle à la Ville. Les données mobilisées sont issues pour l'essentiel d'un traitement particulier des fichiers de source fiscale. Les quartiers de moins de 50 logements sont exclus du processus pour respecter le secret individuel.

Population fiscale en 2009 dans les quartiers de cat.3 des CUCS de m2A (source : INSEE)

	Population fiscale	Evolution 2007/2009
Kingersheim / Béarn	452	-7%
Kingersheim	13 076	1%
Lutterbach / quartiers CUCS	521	-2%
Lutterbach	5 788	0%
Staffelfelden Village	533	4%
Staffelfelden	3 662	1%
Wittenheim / Bourg-Roseraie	432	-6%
Wittenheim/Forêt	1 075	-4%
Wittenheim	14 184	-2%
Illzach/Tulipes Dahlias	192	-5%
Illzach	14 492	0%
Mulhouse	103 747	0%
Mulhouse Alsace Agglomération	244 116	2%
Alsace	1 781 973	1%
France métropolitaine	61 653 616	2%

Clé de lecture : Entre 2007 et 2009, la population fiscale de Kingersheim/Béarn a diminué de 7%.

Répartition des ménages fiscaux par statut d'occupation en 2009 dans les quartiers de cat.3 des CUCS de m2A (source : INSEE)

	Part des ménages fiscaux propriétaires	Part des ménages fiscaux locataires	Part des ménages fiscaux locataires HLM
Kingersheim / Béarn	2%	98%	98%
Kingersheim	72%	18%	10%
Lutterbach / quartiers CUCS	3%	97%	97%
Lutterbach	61%	22%	17%
Staffelfelden Village	62%	38%	33%
Staffelfelden	77%	10%	13%
Wittenheim / Bourg-Roseraie	1%	99%	97%
Wittenheim/Forêt	48%	52%	44%
Wittenheim	68%	16%	16%
Illzach/Tulipes Dahlias	2%	98%	98%
Illzach	60%	23%	17%
Mulhouse	38%	38%	24%
Mulhouse Alsace Agglomération	54%	30%	16%
Alsace	59%	30%	12%
France métropolitaine	58%	28%	14%

Clé de lecture : En 2009, le quartier Béarn, à Kingersheim, comptait 2% de ménages fiscaux propriétaires.

Des revenus comparables à ceux des quartiers de cat. 1 et 2

La majorité des quartiers de catégorie 3 affichent des revenus médians par unité de consommation comparables à ceux des quartiers de catégorie 1 et 2. De plus, l'écart avec les revenus médians de leurs communes est important. Encore une fois, seul le quartier "Staffelfelden village" se distingue des autres. Son revenu médian est proche de celui de Staffelfelden.

Le chômage concerne de nombreux ménages dans les quartiers de cat.3

L'ensemble des quartiers de catégorie 3 des CUCS de m2A se distingue de leurs communes par une part importante de ménages fiscaux concernés par une allocation chômage.

La plupart des quartiers de catégorie 3 des CUCS de m2A présentent donc des caractéristiques de précarité et de pauvreté relativement proches de quartiers de catégorie 1 et 2. La question de la sortie de ces territoires des dispositifs de veille et d'observation doit donc être clairement posée.



Quartier des Chevreuils à Lutterbach. Cette commune fait partie des 3 communes de m2A qui sortent de la politique de la ville avec l'application de la loi Lamy.

Les revenus par unité de consommation en 2009 dans les quartiers de cat.3 des CUCS de m2A (source : INSEE-DGI)

	Premier quartile du revenu par unité de consommation		Revenu médian par unité de consommation		Troisième quartile du revenu par unité de consommation	
	Valeur	Evolution 2007/09	Valeur	Evolution 2007/09	Valeur	Evolution 2007/09
Kingersheim / Béarn	4 154€	+ 27%	7 834€	+ 15%	11 800€	+ 7%
Kingersheim	13 699€	+ 2%	19 780€	+ 5%	26 504€	+ 15%
Lutterbach / quartiers CUCS	5 454€	- 1%	8 977€	- 8%	14 235€	+ 5%
Lutterbach	13 665€	+ 5%	20 211€	+ 4%	27 825€	+ 5%
Staffelfelden Village	10 745€	+ 6%	15 200€	- 4%	23 647€	+ 18%
Staffelfelden	13 955€	+ 5%	18 528€	+ 3%	24 609€	+ 6%
Wittenheim / Bourg-Roseraie	6 533€	- 15%	9 532€	- 10%	14 888€	- 3%
Wittenheim/Forêt	6 838€	- 2%	11 199€	+ 1%	15 955€	0%
Wittenheim	12 361€	+ 3%	17 476€	+ 3%	23 967€	+ 5%
Illzach/Tulipes Dahlias	6 419€	- 3%	8 723€	- 8%	12 793€	+ 10%
Illzach	11 040€	+ 1%	17 205€	+ 3%	24 313€	+ 6%
Mulhouse	6 960€	- 3%	13 094€	0%	21 076€	+ 3%
Mulhouse Alsace Agglomération	10 689€	nr	17 811€	nr	26 025€	nr
Alsace	13 135€	+ 3%	19 608€	+ 4%	27 341€	+ 5%
France métropolitaine	12 001€	+ 4%	18 355€	+ 5%	26 241€	+ 5%

Clé de lecture : En 2009, le revenu médian des 25% des populations les plus pauvres de Kingersheim/Béarn s'élevait à 4 154€.

Part des ménages fiscaux concernés par une allocation chômage en 2009 dans les quartiers de cat.3 des CUCS de m2A (source : INSEE-DGI)

	Part des ménages fiscaux concernés par une allocation chômage	Evolution 2007/09
Kingersheim / Béarn	28%	5%
Kingersheim	4%	0%
Lutterbach / quartiers CUCS	22%	-31%
Lutterbach	3%	0%
Staffelfelden Village	33%	44%
Staffelfelden	3%	1%
Wittenheim / Bourg-Roseraie	27%	-9%
Wittenheim/Forêt	30%	-4%
Wittenheim	4%	0%
Illzach/Tulipes Dahlias	40%	-8%
Illzach	4%	0%
Mulhouse	5%	0%
Mulhouse Alsace Agglomération	4%	nr
Alsace	3%	0%
France métropolitaine	3%	0%

Clé de lecture : Entre 2007 et 2009, la population fiscale du quartier Béarn, à Kingersheim, a diminué de 7%.



La réforme de la Politique de la Ville est actée dans le cadre de la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 Février 2014. La nouvelle politique de la ville repose sur 3 principes : réduction du nombre de territoires de la géographie prioritaire, solidarité et portage intercommunal du Contrat de Ville, coconstruction avec les habitants et acteurs des territoires prioritaires.

Parallèlement, m2A s'est agrandie au 1^{er} janvier 2014, notamment avec l'arrivée de Wittelsheim, commune de plus de 10 000 habitants, qui compte des quartiers prioritaires.

La conjonction de ces événements n'est pas sans poser des enjeux qui seront sans doute cruciaux pour l'avenir de l'agglomération mulhousienne.

Une nouvelle géographie : modification des périmètres prioritaires et agrandissement de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

La redéfinition d'une nouvelle géographie prioritaire est nécessaire pour avoir une vision plus claire et précise des problèmes et améliorer l'efficacité et la pertinence des actions déployées au sein des quartiers. Comme le précise le Ministre délégué à la ville, c'est "une nouvelle géographie qui se veut simple, lisible, objective... et donc transparente". Cette nouvelle géographie viendra remplacer les zonages actuels (Zus, Zfu, quartiers CUCS), trop nombreux, et qui ne permettaient pas d'avoir une vision claire des quartiers prioritaires.

Les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV) sont sélectionnés sur trois critères :

- Sur le seuil des bas revenus : le revenu fiscal médian devant être inférieur à 60% du revenu fiscal de référence ;
- Sur le critère du seuil des 1 000 habitants ;
- Sur la pondération des revenus du quartier par rapport à ceux de l'Unité Urbaine.

L'arrivée de Wittelsheim dans m2A permet un agrandissement territorial et démographique notable de l'agglomération. En revanche, l'intégration de la commune ne va pas modifier les principaux indicateurs socio-économiques de la collectivité. Wittelsheim bénéficie de nombreuses opportunités foncières et urbaines : desserte du sud de la commune par le tram-train, présence de dents creuses ou zones en frange du tissu urbanisé, anciens terrains miniers.

La commune de Wittelsheim abrite une partie de la Zus Thur-Markstein. Cette entité n'a pas été retenue dans la nouvelle géographie prioritaire.



Place de la Mairie à Wittelsheim

En 2015, Wittelsheim ne sera donc plus concernée par la politique de la ville, sauf si m2A décide d'intégrer certains quartiers de la commune dans les territoires de veille du futur Contrat de Ville. Les communes de Kingersheim, Lutterbach et Staffelfelden se trouvent dans la même situation que Wittelsheim.

La réforme de la géographie prioritaire renforce donc le poids de Mulhouse, qui abritera en 2015, 6 des 8 futurs Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Le portage du Contrat de ville par m2A, une opportunité pour la solidarité intercommunale ?

L'article 6 de loi Lamy place le président de l'EPCI au centre du partenariat : "la politique de la ville est mise en oeuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par les départements et les régions."²

Sur le territoire intercommunal, l'EPCI compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et de la mise en oeuvre des actions relevant de ses compétences "et de celles de portée intercommunale". Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en oeuvre du contrat de ville "et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville". Une instance de pilotage est instituée, dont l'organisation et le fonctionnement sont précisés par les signataires du contrat de ville.

Chiffres-clés

1 300

c'est le nombre de quartiers qui devraient être concernés par la nouvelle géographie prioritaire

5 milliards d'euros

c'est le total des subventions prévues par l'ANRU pour la réalisation du deuxième programme de renouvellement urbain



Les nouveaux contrats de ville seront donc les garants de la solidarité intercommunale à destination des quartiers prioritaires. *“Ils seront adossés au projet de territoire de l’agglomération et traiteront à la fois des enjeux de cohésion sociale et de développement urbain”*.

L’intercommunalité, en devenant le maître d’ouvrage du Contrat Unique, se voit donc offrir une opportunité de mettre les quartiers prioritaires au cœur de sa politique.

La Coconstruction au cœur des Contrats de Ville

Les Contrats de ville devront intégrer une nouvelle démarche : la coconstruction. Il s’agit d’associer les habitants et les acteurs des quartiers dans la mise en oeuvre et l’évaluation des projets.

Cette démarche participative doit permettre de **garantir une meilleure implication des habitants et acteurs dans la vie des quartiers** et de mieux prendre en compte leurs besoins et leurs attentes. La loi prévoit ainsi à l’article 7 la mise en place de conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire, *“sur la base d’un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives”*. Le maire peut décider de le substituer au conseil de quartier existant.

Le conseil citoyen est composé, d’une part, d’habitants tirés au sort *“dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes”* et, d’autre part, de représentants des associations et acteurs locaux. Il est *“associé”* à l’élaboration, à la mise en oeuvre et à l’évaluation du contrat de ville, et exerce son action *“en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics”*. Des représentants du conseil citoyen participent aux instances de pilotage du contrat de ville, *“y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain”*. Enfin, une maison du projet est prévue dans chaque quartier Anru.

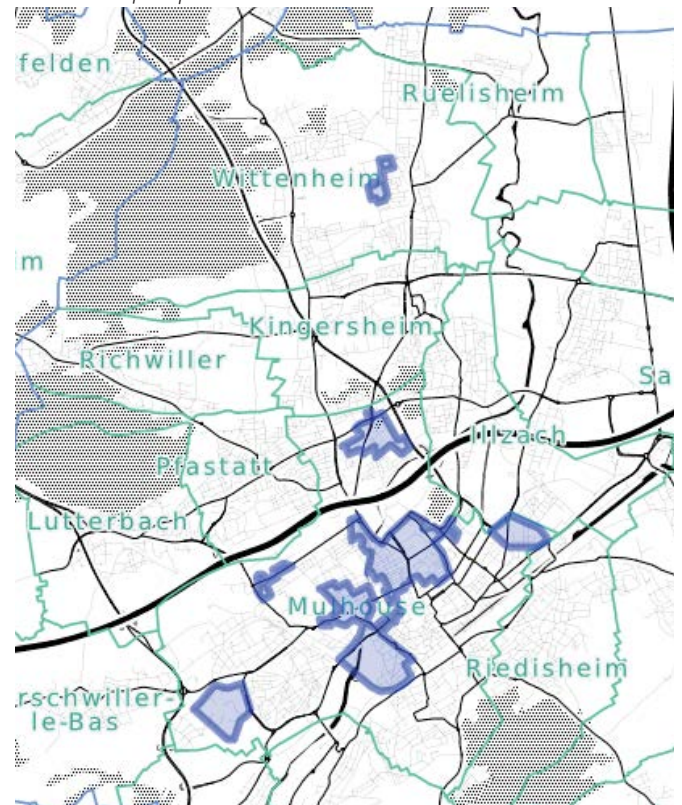
Mulhouse est engagée de longue date dans la démocratie participative, avec les Conseils de Quartier. L’exemple mulhousien doit-il servir de modèle pour l’avenir ?

¹ <http://www.territoires.gouv.fr/> - Ministère du logement et de l’égalité des territoires

² Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

¹ <http://www.ville.gouv.fr/> - Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports

La nouvelle géographie prioritaire dans l’agglomération mulhousienne : Wittelsheim, Staffelfelden, Kingersheim et Lutterbach font partie des “communes sortantes”



Source : Ministère de la Ville, 2014 (base OpenStreet Map)



Les réflexions sur la mise en oeuvre du Contrat Unique ont commencé au printemps 2014. Des premières réunions ont permis d’associer très en amont habitants et acteurs à la dynamique



Les trois catégories de quartiers des CUCS de m2A

Catégorie 1 : les quartiers les plus en difficultés, qui doivent bénéficier du maximum d'efforts des politiques publiques. Sont concernées :

A Mulhouse : les Zus Bourtzwiller, Coteaux, Drouot, Briand-Franklin, Wolf-Wagner-Vauban-Neppert

Catégorie 2 : les quartiers où les difficultés sont un peu moins importantes mais pour lesquels la mobilisation de crédits spécifiques et de droit commun reste essentielle.

Sont concernées :

A Mulhouse : la Zus Porte du Miroir et le quartier Brustlein

A Illzach : la Zus Chêne/Hêtre

A Wittenheim : la Zus Thur et Markstein

Catégorie 3 : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale doit assurer la transition entre le Contrat de Ville et la sortie des dispositifs contractuels de la Politique de la Ville.

Sont concernées :

A Illzach : le quartier Tulipes/Dahlias

A Kingersheim : le quartier Béarn et la Voie Médiane

A Lutterbach : les quartiers Chevreuils, Hannetons et Nonnebruch

A Staffelfelden : la rue du Moulin et la rue Mauriac

A Wittenheim : les quartiers Bourg-Roseaie et Forêt

Ménage au sens de l'INSEE

on appelle ménage l'ensemble des occupants d'un même logement (occupé comme résidence principale), quels que soient les liens qui les unissent. Il peut se réduire à une seule personne. Il comprend également les personnes qui ont leur résidence personnelle dans le logement mais qui séjournent à l'époque du recensement dans certains établissements (élèves internes des établissements d'enseignement et militaires du contingent qui sont ainsi «réintégré» dans la population des ménages).

Définition INSEE des logements du secteur social

- les logement appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la

fixation de leur loyer ;

- les logements n'appartenant pas à des organismes HLM mais pratiquant un loyer HLM

Remarque : les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées ne font pas partie des logements du secteur social.

Les étrangers sont des personnes qui résident en France et ne possèdent pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Les primo-arrivants sont les étrangers vivant en France depuis moins de 5 ans. Ce sont des adultes ou des jeunes de plus de 17 ans, relevant d'un titre de séjour (donc non ressortissant de l'Espace Economique Européen) entrant sur le territoire français Cette catégorie concerne notamment les rejoignants familiaux, les membres étrangers de familles de français, les réfugiés et membres de familles de réfugiés, les personnes entrant dans le cadre de « liens personnels et familiaux » et les travailleurs permanents arrivés récemment en France et amenés à s'installer durablement.

Le contrat d'accueil et d'intégration est un engagement réciproque entre l'Etat d'une part, et le migrant, d'autre part. Obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2007, il est gratuit pour le bénéficiaire et conclu pour une durée d'un an et peut, dans certains cas, être prolongé d'une année supplémentaire.

Unité de consommation : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC) à l'aide d'une échelle d'équivalence.

Le revenu fiscal médian par unité de consommation partage les personnes en deux groupes : la moitié déclare moins que la valeur du revenu fiscal médian tandis que l'autre moitié déclare plus que

cette valeur.

Les déciles du revenu fiscal décrivent la distribution des revenus par tranches de 10% des personnes. La médiane constitue donc le cinquième décile. Les déciles les plus couramment utilisés pour décrire les disparités des revenus sont le premier et le dernier décile :

- le premier décile du revenu fiscal est tel que 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu inférieur à cette valeur (et 90 % présentent un revenu supérieur).

- le dernier décile du revenu fiscal est tel que 90 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu inférieur à cette valeur (et 10 % présentent un revenu supérieur).

Les regroupements de catégorie socio-professionnelle utilisés par le Ministère de l'Education Nationale

Les parents ou responsables légaux des élèves sont répartis en 4 postes qui regroupent plusieurs CSP :

- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- favorisée A : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs.

Les assurés sociaux sont les bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie. Sont exclus de cette définition les étudiants, les fonctionnaires d'Etat et les régimes spéciaux (agriculteurs, mineurs, professions libérales et commerçants). La population couverte est de l'ordre de 80% de la population des ménages.

Le Revenu Social d'Activité (RSA)

Est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Il est versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont limités. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail.

Il peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale. L'Etat et les départements s'associent pour mettre en place cette nouvelle prestation. Le rSa est versé par les Caisses d'allocations familiales ou les Caisses de mutualité sociale agricole. Il remplace le revenu minimum d'insertion



(RMI), l'allocation de parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi.

Les bénéficiaires du rSa " socle " sont ceux qui n'ont aucun revenu du travail.

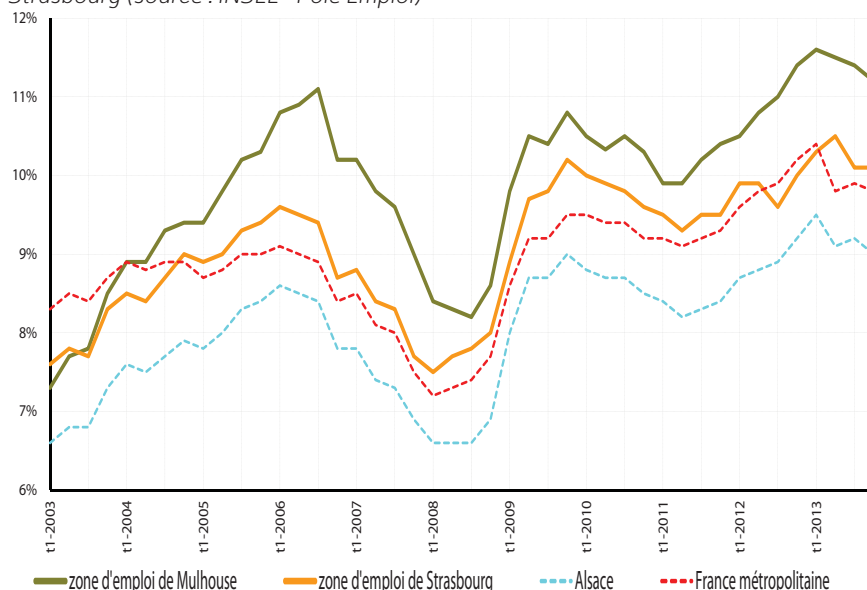
La Couverture Maladie Universelle (CMU) de base facilite l'accès aux soins et le remboursement des soins, prestations et médicaments à toute personne résidant en France et qui n'est pas déjà couverte par un autre régime obligatoire d'Assurance Maladie. Elle concerne aussi bien les personnes sans ressources que celles disposant de revenus importants.

La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) facilite l'accès aux soins des personnes aux faibles ressources et résidant en France de façon stable et régulière. Les soins sont pris en charge à 100 % sans avance de frais, y compris pour la part non remboursée par la Sécurité sociale et le forfait journalier hospitalier. La couverture maladie universelle complémentaire permet à toute personne, résidant régulièrement en France et de façon ininterrompue depuis plus de trois mois, de bénéficier d'une protection complémentaire gratuite et renouvelable.

Evolution des plafonds annuels de ressources permettant l'accès à la C.M.U.-C depuis 2008 (source : CNAM)

Nombre de personnes composant le foyer	Montant du plafond mensuel en France métropolitaine au 01/07/2008	Montant du plafond mensuel en France métropolitaine au 01/07/2009	Montant du plafond mensuel en France métropolitaine au 01/07/2010	Montant du plafond mensuel en France métropolitaine au 01/07/2011	Montant du plafond mensuel en France métropolitaine au 01/07/2012
1 personne	621 €	626 €	634 €	648 €	661 €
2 personnes	931 €	940 €	951 €	971 €	992 €
3 personnes	1 117 €	1 127 €	1 141 €	1 166 €	1 190 €
4 personnes	1 303 €	1 316 €	1 332 €	1 360 €	1 389 €
au-delà de 4 personnes, par personne supplémentaire	+248€	+250€	+253€	+259€	+264€

Evolution trimestrielle du taux de chômage dans les zones d'emploi de Mulhouse et Strasbourg (source : INSEE -Pôle Emploi)



Evolution comparée des effectifs dans les collèges publics et privés (CP) de m2A (sources : IA68/Ministère de l'Education Nationale)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2005/2013 (en points)
Mulhouse 1	596	545	539	498	496	502	499	495	420	-30
Mulhouse 2	436	414	420	444	430	480	442	477	467	7
Mulhouse 3	550	535	517	475	475	465	462	458	447	-19
Mulhouse 4	743	675	616	594	576	566	564	606	600	-19
Mulhouse 5	606	570	541	504	461	476	474	473	455	-25
Mulhouse 6	672	665	666	640	630	640	614	610	559	-17
Mulhouse 7	398	408	407	414	426	409	447	475	518	30
collèges publics de Mulhouse	4 001	3 812	3 706	3 569	3 494	3 538	3 502	3 594	3 466	-13
M2A 1	453	459	471	489	481	476	480	452	449	-1
M2A 2	581	564	526	545	572	579	604	626	540	-7
M2A 3	557	520	549	563	564	512	485	479	447	-20
M2A 4	523	496	481	494	482	478	541	547	517	-1
M2A 5	456	438	436	440	422	420	432	459	395	-13
M2A 6	370	330	330	325	347	388	410	436	437	18
M2A 7	430	431	416	401	376	357	360	356	336	-22
M2A 8	476	508	463	495	524	515	565	566	555	17
M2A 9	346	338	329	335	349	388	373	364	352	2
M2A 10	315	316	324	311	327	364	364	373	351	11
M2A 11	690	661	663	667	669	623	614	606	557	-19
collèges publics de M2A	5 197	5 061	4 988	5 065	5 113	5 100	5 228	5 264	4 936	-5
M2A CP1	786	789	786	788	793	805	792	783	805	2
M2A CP2	563	565	559	565	579	587	600	609	609	8
M2A CP3	717	720	712	714	721	691	704	692	653	-9
M2A CP4	657	697	722	778	769	726	704	708	727	11
Collèges privés de M2A	2 723	2 771	2 779	2 845	2 862	2 809	2 800	2 792	2 794	3
Haut-Rhin	36 429	35 927	35 642	35 437	36 569	36 898	37 013	37 069	36 760	2
Alsace	87 962	87 425	86 039	86 480	89 320	88 883	89 567	89 706	89 779	2
France	3 139 003	3 100 584	3 084 001	3 189 763	3 107 220	3 126 400	3 185 200	3 312 300	3 330 300	6



Evolution comparée de la part des élèves issus de CSP défavorisées dans les collèges publics de m2A (sources : DEPP - Rectorat de Strasbourg)

	2005	2006	2007	2008	2010	2011	2012	2013	Evolution 2005/2013
mulhouse 1	54%	52%	74%	79%	78%	78%	79%	80%	26%
mulhouse 2	49%	46%	69%	68%	72%	72%	77%	78%	28%
mulhouse 3	55%	54%	74%	74%	74%	68%	65%	69%	13%
mulhouse 4	56%	57%	73%	75%	72%	71%	70%	72%	16%
mulhouse 5	59%	60%	69%	69%	74%	76%	75%	77%	18%
mulhouse 6	41%	43%	66%	65%	69%	68%	67%	67%	26%
mulhouse 7	49%	47%	54%	61%	66%	66%	65%	65%	16%
M2A1	44%	44%	36%	39%	42%	46%	46%	51%	7%
M2A2	47%	44%	44%	44%	43%	42%	42%	41%	-6%
M2A3	60%	64%	61%	62%	59%	57%	59%	62%	2%
M2A4	55%	56%	50%	56%	56%	51%	50%	46%	-9%
m2A 5	nr	nr	nr	nr	47%	48%	51%	53%	nr
m2A 6	nr	nr	nr	nr	55%	56%	52%	55%	nr
m2A 7	nr	nr	nr	nr	59%	59%	58%	64%	nr
m2A 8	nr	nr	nr	nr	32%	30%	30%	32%	nr
m2A 9	nr	nr	nr	nr	45%	46%	41%	46%	nr
m2A 10	nr	nr	nr	nr	35%	32%	31%	33%	nr
m2A 11	43%	43%	42%	40%	38%	41%	45%	49%	7%
m2A CP 1	nr	nr	nr	nr	30%	31%	29%	29%	nr
m2A CP 2	nr	nr	nr	nr	16%	15%	15%	15%	nr
m2A CP 3	nr	nr	nr	nr	17%	20%	17%	17%	nr
m2A CP 4	nr	nr	nr	nr	15%	15%	15%	14%	nr
France	42%	41%	41%	42%	41%	41%	35%	35%	-7%

Part des élèves de 3^e poursuivant leurs études en seconde Générale et Technologique (sources : DEPP - Rectorat de Strasbourg)

	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2009-2013
mulhouse 1	35%	33%	51%	42%	36%	1%
mulhouse 2	51%	35%	34%	38%	52%	1%
mulhouse 3	33%	39%	51%	36%	41%	8%
mulhouse 4	35%	39%	48%	45%	39%	4%
mulhouse 5	39%	37%	35%	48%	55%	16%
mulhouse 6	64%	54%	57%	55%	44%	-20%
mulhouse 7	51%	49%	50%	57%	48%	-3%
M2A1	58%	60%	58%	60%	54%	-4%
M2A2	63%	61%	58%	73%	66%	4%
M2A3	58%	59%	66%	65%	65%	7%
M2A4	60%	61%	69%	67%	57%	-3%
m2A 5	52%	50%	57%	54%	55%	3%
m2A 6	48%	51%	65%	54%	56%	8%
m2A 7	44%	74%	60%	52%	67%	23%
m2A 8	69%	66%	59%	73%	71%	1%
m2A 9	56%	55%	67%	55%	72%	16%
m2A 10	58%	60%	68%	51%	63%	4%
m2A 11	56%	56%	59%	59%	64%	8%
m2A CP 1	79%	77%	81%	79%	75%	-4%
m2A CP 2	87%	78%	85%	88%	85%	-2%
m2A CP 3	81%	75%	80%	78%	76%	-5%
m2A CP 4	74%	69%	80%	75%	75%	0%
France	58%	58%	59%	60%	62%	4%

Annexes

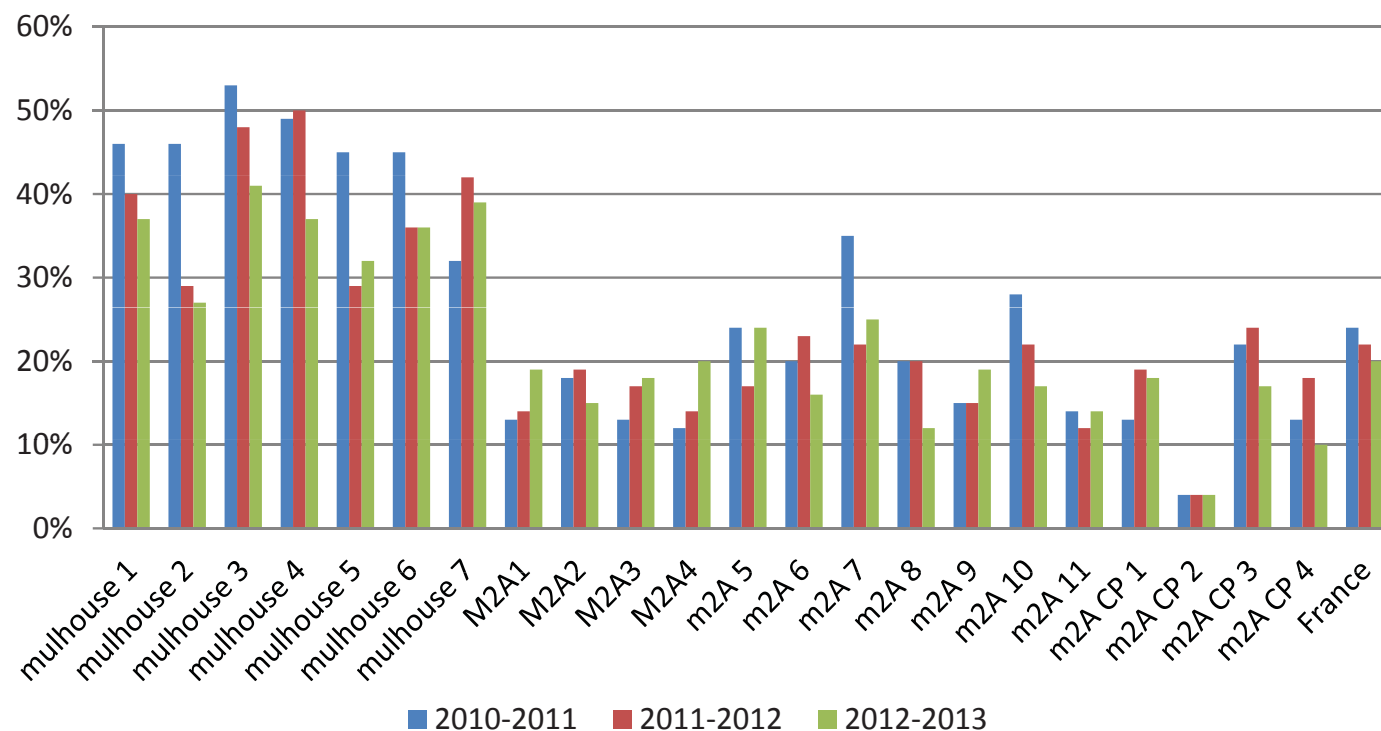
Devenir des élèves de 3^e en fin de seconde Générale et Technologique (GT) (sources : DEPP - Rectorat de Strasbourg)

	Filière générale			Filière technologique			Filière professionnelle			Redoublement			Autres situations*		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
mulhouse 1	56%	53%	52%	21%	23%	30%	0%	0%	0%	15%	22%	14%	6%	0%	2%
mulhouse 2	37%	38%	43%	31%	33%	19%	11%	14%	6%	20%	5%	26%	0%	10%	6%
mulhouse 3	50%	55%	60%	40%	31%	29%	0%	6%	3%	10%	4%	9%	0%	0%	0%
mulhouse 4	33%	38%	35%	23%	23%	33%	10%	11%	2%	27%	21%	26%	11%	3%	0%
mulhouse 5	34%	22%	41%	17%	39%	27%	22%	3%	2%	20%	25%	23%	7%	8%	7%
mulhouse 6	55%	46%	36%	22%	21%	28%	3%	4%	8%	16%	23%	15%	4%	4%	3%
mulhouse 7	43%	43%	44%	17%	17%	23%	9%	9%	5%	24%	14%	24%	6%	0%	2%
M2A1	56%	50%	66%	21%	29%	19%	0%	2%	0%	17%	15%	12%	4%	4%	3%
M2A2	77%	52%	66%	16%	25%	19%	0%	3%	6%	6%	13%	5%	1%	7%	4%
M2A3	71%	47%	66%	13%	20%	22%	1%	7%	4%	12%	22%	8%	1%	0%	0%
M2A4	57%	49%	56%	18%	29%	22%	3%	6%	6%	15%	13%	13%	7%	3%	0%
m2A 5	71%	66%	42%	17%	24%	32%	2%	2%	6%	2%	4%	6%	5%	4%	10%
m2A 6	51%	64%	60%	31%	19%	28%	3%	0%	2%	11%	8%	8%	3%	4%	2%
m2A 7	49%	38%	58%	22%	23%	22%	3%	11%	0%	15%	19%	11%	11%	6%	2%
m2A 8	67%	68%	74%	18%	19%	15%	2%	0%	2%	6%	13%	6%	5%	0%	1%
m2A 9	76%	67%	71%	10%	12%	18%	0%	5%	2%	10%	10%	9%	5%	5%	0%
m2A 10	77%	82%	58%	12%	13%	35%	2%	0%	3%	4%	2%	3%	4%	0%	3%
m2A 11	73%	74%	66%	11%	14%	17%	0%	0%	0%	9%	9%	16%	6%	2%	1%
m2A CP 1	77%	76%	76%	11%	14%	11%	0%	1%	0%	8%	6%	11%	4%	2%	2%
m2A CP 2	87%	81%	83%	9%	12%	13%	0%	0%	2%	3%	5%	1%	2%	2%	2%
m2A CP 3	85%	82%	74%	7%	13%	18%	0%	0%	0%	5%	5%	6%	4%	1%	1%
m2A CP 4	80%	89%	84%	9%	5%	8%	0%	0%	0%	8%	6%	8%	3%	0%	0%
France	63%	64%	nr	19%	20%	nr	2%	2%	nr	10%	10%	nr	5%	3%	nr

* La rubrique "autres situations" regroupent l'ensemble des élèves ayant soit arrêté les études soit ayant changé d'orientation.

Remarque : Pour calculer la part des 3^e qui à l'issue de leur 2^e GT se réorientent vers une filière professionnelle, le choix a été fait de ne prendre en compte que les 2^e PRO et les premières années de CAP. Ont été volontairement mis à l'écart : les Terminales BEP, les 1^e PRO et les deuxièmes années de CAP. Ce calcul a pour objectif de montrer la reconversion complète d'une filière générale et technologique vers une filière professionnelle.

Part des élèves de 3^e de chaque collège ayant un an de retard ou plus (sources : DEPP - Rectorat de Strasbourg)



AURM

33 Avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE
Tél. : 03 69 77 60 70 - Fax : 03 69 77 60 71

Etude éditée et imprimée par :
L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
www.aurm.org

Rédaction :
Sébastien Dassonville (sebastien.dassonville@aurm.org)
Catherine Hoerth (catherine.hoerth@aurm.org)
03 69 77 60 83

Crédits photo :
AURM
Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et la référence exacte.